



## Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **31 janvier 2017** le conseil municipal a pris la délibération suivante

### **CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA REALISATION D'UN TROTTOIR AU CHEMIN DE CARABOT**

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

Par 17 oui et 1 abstention des 18 membres présents

- a) D'accepter le crédit d'investissement brut de Frs. 679'344.50 TTC pour la réalisation d'un trottoir au chemin de Carabot,
- b) De déduire la part de Bernex pour un montant de Frs. 203'803.35 TTC,
- c) D'intégrer dans la demande le crédit d'étude voté le 8 novembre 2009 pour un montant de Frs. 85'400.- TTC,
- d) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à Frs. 502'000.- TTC prévue dans le compte d'investissements rubrique 6265.5010 puis de porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif,
- e) De financer ces travaux par les fonds propres,
- f) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6265.331 « amortissement ordinaire du patrimoine de l'an 2018 à 2037 ».

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 20 mars 2017.

Confignon , le 8 février 2017

Le Président : Joël FRAUENFELDER